



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

AVIS PUBLIC

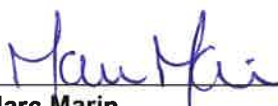
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 90-256**

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le **lundi 4 décembre 2023 à 19h30** à la salle communautaire du 85, de la Grand-Rue, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant la propriété du 35, rue de la Coudrière, lot 4 248 641

Cette demande vise à obtenir l'autorisation pour implanter une bonbonne de propane en cour avant et à une limite de 1,5 m de la limite latérale du terrain. Selon l'article 4.2.1 du *Règlement de zonage n° 90-256* de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, les bonbonnes de propane ne sont pas autorisées en cour avant et que selon l'article 4.2.3 du même règlement, les bonbonnes servant à l'usage domestique du terrain sont autorisées à un minimum de 3 m d'une limite de terrain.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 4 décembre 2023.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 16 novembre 2023.



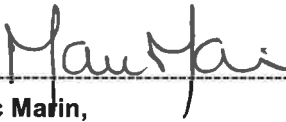
Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Marin, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des trois endroits habituels désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour du mois de novembre de l'année deux mille vingt-trois.

ET J'AI SIGNÉ :



Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier